

NORMANDIE'S

CLUB DE VOILE ANNEVILLE SUR SEINE 08 > 09 OCT. 2011

CUP 2011

AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles d'introduction à la régata (R.I.R.)
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe
- 1.3. La fiche course
- 1.4. Les Règles de la Classe OPEN BIC : <http://class.openbic.com>
- 1.5. Les règles de course pourront être modifiées. Les modifications apparaîtront entièrement dans les IC.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les coureurs benjamins, minimes, cadets licenciés
- 3.2. Les coureurs peuvent s'inscrire via le formulaire de préinscription en ligne disponible sur le site : www.cvas.fr jusqu'au vendredi 30 septembre 2011 au plus tard. Au-delà une majoration de 10 € sera appliquée.
- 3.3. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale.
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis, par bateau, sont les suivants : **15 €**

5. PROGRAMME

Samedi 8 octobre : confirmation des inscriptions sur site de 10h00 à 14h00. Premier signal d'avertissement à 14h30. Pot d'accueil à 19h00

Dimanche 9 octobre : premier signal d'avertissement à 10h00. Remise des prix et pot de clôture à 17h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur le site www.cvas.fr et téléchargeables. Les annexes et IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 8 octobre à partir de 10h00 mais pour des raisons de « développement durables », les IC ne seront pas distribuées sur le site.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les annexes.

8. SYSTEME DE PENALITE : Arbitrage direct

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

Selon le système de points « à minimum » (annexe A des RCV). Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 3.

10. COMMUNICATION VHF

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission VHF pendant qu'il est en course ni recevoir de communications VHF qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront décernés:

- 11.1. Aux trois premiers Benjamins
- 11.2. Aux trois premiers Minimes
- 11.3. Aux premières filles de chaque groupe

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Hébergement en camping ou dortoir possible au CVAS (Tél. 02 35 37 57 00) ou au YCR76 à 10km (Tél. 02 35 32 34 04).